



Compte-rendu du Conseil Municipal du 19 juin 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 19 juin à 20h, le Conseil Municipal de la Commune de BOISSET-lès-MONTROND, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Claudine COURT, Maire.

Date de la convocation : 14 juin 2019

Présents : Mesdames Claudine COURT, Thérèse RICHARD, Gisèle MELONI, Rose-Marie BREUILLAUD, Stéphanie GARNIER, Nadège OLLIER,
Messieurs Michel GIRAUD, Bernard JARDY, Guy BEAU.

Absents excusés : René HRYNIOW pouvoir à Claudine COURT ; Ginette KANOU pouvoir à Bernard JARDY.

Secrétaire : Stéphanie GARNIER.

Avant l'ouverture de la séance, Madame le Maire donne la parole à Mme CLAIRET, interlocuteur AXA, pour la présentation de l'offre « santé communale ». C'est une proposition de complémentaire santé aux résidents de la commune à des conditions tarifaires promotionnelles si la commune adhère à l'offre AXA.

Le Conseil donne son accord à Mme CLAIRET de prospector par publipostage et un prêt de salle pour une réunion d'information.

Les contrats sont individuels et solidaires.

1 – Approbation du compte rendu du conseil précédent

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du conseil municipal du 15 mai 2019.

2 – Solution connectée d'éclairage automatique – secours hélicoptérés

Madame le Maire rappelle au Conseil la demande de mise en place d'une solution connectée d'éclairage automatique pour les secours d'urgence hélicoptérés de nuit.

Loire Forez Agglomération a étudié la stratégie de déploiement du dispositif afin d'assurer un maillage territorial cohérent.

Le Département relance les communes pour cette mise en place et subventionne partiellement l'installation et la mise en place de ces dispositifs.

Notre commune n'ayant pas été retenue comme zone prioritaire dans l'étude de LFA, le Conseil décide à l'unanimité de ne pas participer à cette démarche.

3 – SIEL : adhésion DSP « IRVE »

Madame le Maire rappelle au Conseil la proposition du SIEL d'adhérer à une DSP pour les bornes de rechargement électrique déjà évoquée au conseil précédent.

Le conseil décide de ne pas adhérer.

4 – Décision modificative

Gisèle MELONI informe le conseil qu'il faudrait prendre 2 décisions modificatives par rapport au budget primitif.

DM 1

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 21571 : Matériel roulant	10 000.00€	
D 2182 : Matériel de transport		10 000.00€
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	10 000.00€	10 000.00€

DM 2

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D21318 : Autres bâtiments publics	485.99€	
D 2182 : Matériel de transport		485.99€
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	485.99€	485.99€

5 – Recrutement d'agent contractuel saisonnier

Madame le Maire indique aux membres du Conseil municipal qu'en application des dispositions de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les collectivités territoriales peuvent recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents pour des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité et à un accroissement saisonnier d'activité.

C'est ainsi que ces recrutements peuvent être effectués par contrat à durée déterminée de :

1. maximum douze mois, renouvellements compris, pendant une même période de dix-huit mois consécutif pour un accroissement temporaire d'activité,
2. maximum six mois, renouvellements compris, pendant une même période de douze mois consécutif pour un accroissement saisonnier d'activité.

Également, l'article 3-1 de la loi n° 84-53 précitée permet de recruter des agents contractuels sur des emplois permanents pour remplacer temporairement les fonctionnaires ou agents contractuels autorisés à travailler à temps partiel ou indisponibles en raison d'un congé annuel, maladie, maternité, parental,

Ce type de recrutement est opéré par contrats à durée déterminée et renouvelés, par décision expresse, dans la limite de la durée de l'absence du fonctionnaire ou de l'agent contractuel à remplacer. Ces contrats peuvent prendre effet avant la date de départ de l'agent.

Le conseil approuve à l'unanimité cette délibération qui pourra servir de référence chaque fois que l'engagement d'un contractuel sera nécessaire.

Emilie VERNEY-CARRON (a déjà travaillé sur la commune lors des arrêts de travail des agents) sera engagée du 16 juillet au 14 août 2019, en remplacement de Marc BRUYAS.

La mairie sera fermée du 12 au 30 août 2019 (congés de Christine BERTHET). Voir si Marthe FAURE pourrait assurer le service du 19 au 30 août 2019.

Un service civique sera recruté courant juillet pour l'école.

6 - Questions diverses

- AG football club : 2 ou 3 équipes pour enfants devraient être montées (u7 ; u9 ; u11), le club souhaiterait disposer d'une plage horaire à la salle des sports pour leurs entraînements en hiver, les mardis de 17h30 à 18h30.

Le FCBC a fait établir des devis pour des placards, 2 cages et a rappelé la demande de changement de porte du local. Il souhaiterait des projecteurs pour le terrain stabilisé et que l'accès à cette aire de jeu soit limité par la pose de blocs de pierres.

Journée du foot prévue le samedi 26 juin à midi.

- Vu du ciel : par l'intermédiaire du journal le Progrès une photo de la commune prise par drone est proposée au prix de 680€. Le conseil refuse.

- Programmiste : présentation lors du prochain conseil du projet.

La commission école se réunira le lundi 15 juillet à 18h30.

-Subvention conseil départemental de 7000€ pour le parcours de santé et l'alarme de l'école.

Questionnement : - Parents à l'intérieur de l'école.
- Circulation sens unique rue de la Terrasse

Prochain conseil le 17 juillet 2019 à 20h.